



CONTRAT DE LOCATION

(Entièrereté d'étang)



Entre les soussignés :

1. ASBL « **La Pêcherie du Lac** » rue d'Arlon, 54 à 6780-MESSANCY ; représentée par son administrateur,
Mme Desta Plna
(Tél : +32.(0)460/96.15.39 - E.Mail : pecheriedulacdemessancy@gmail.com) d'une part ;

ET

2. Société : représentée par Monsieur (Nom et prénom) ; domicilié à (Localité + numéro postal) ;
rue ;
n° ; Tél : ;
E.Mail@.....

Demandeur d'autre part :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

- Le premier nommé donne en location au second nommé en vue d'y organiser un concours de pêche « au blanc », la totalité de l'étang pour une durée de heures à partir de Heures ; le (date)**202** .
- Le montant de la location est fixé à **250,00 €** (deux cent cinquante euros) quel que soit le nombre de pêcheurs.
- Ce concours opposera (nombre) pêcheurs.
- Le concours sera organisé dans le plus strict respect du poisson qui sera décroché et manipulé avec les mains mouillées et remise à l'eau obligatoire après la partie de pêche.
- Matériel : - Canne de 11,50 mètres maximum.
- Amorçage : - Esches 1 litre dont max 0,5 litre de larves aquatiques par manche.
- POUR TOUT LE CONCOURS.
 - 10 litres d'amorce mouillée, tamisée et non tassée (terre comprise)
 - toutes les esches artificielles ou flottantes sont interdites (esche ou amorçage).
- Pour le classement, POIDS PUR UNIQUEMENT (Pas de comptage de poissons !)
- Prévoir deux bourriches minimum OBLIGATOIREMENT (une pour les petits et une pour les gros poissons).



A.S.B.L. LA PECHERIE DU LAC

Siège social : 54, rue d'Arlon – 6780 – MESSANCY

Secrétariat : 54, rue d'Arlon – B.6780 – MESSANCY

+32(0)460/96.15.39

IBAN : BE 42267032071754 - BIC : GE BA BE BB

N° entreprise : 419384052

www.lacdemessancy.be

E.Mail : pecheriedulacdemessancy@gmail.com

- Tapis de réception OBLIGATOIRE.
 - Les chiens seront tenus en laisse OBLIGATOIREMENT.
 - Un contrôle devra être effectué une heure avant par un responsable pour chaque secteur.
 - Les participants s'engagent à maintenir le site dans un parfait état de propreté et utiliseront si nécessaire les poubelles mises à disposition.
 - Les boissons seront prises obligatoirement à la cafétéria de la société sauf accord contraire pris au préalable entre les parties.
 - Le demandeur se chargera de l'organisation du concours proprement dit (Numérotation des emplacements, règlement, pesée des prises, remise à l'eau de tous les poissons capturés, coupes et trophées).
 - La somme de 250 € sera versée OBLIGATOIREMENT **huit jours à l'avance** (au plus tard) sur le compte du bailleur lors de la signature du présent contrat en double exemplaires dont un sera renvoyé ou remis au bailleur huit jours avant le concours.
- La réservation sera effective après le paiement et apparaîtra sur l'agenda su site internet.**
- Un espace suffisant en rapport avec le nombre de concurrents sera réservé par les soins du bailleur qui placera des panneaux la veille de la location.
 - Les sociétaires de l'ASBL « La Pêcherie du Lac » n'auront pas accès au restant du plan d'eau.
 - Le bailleur décline toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir lors de la location.

Fait en double à MESSANCY, le202 .

Le bailleur,
Leonard Christophe
Administrateur

Le locataire,



A.S.B.L. LA PECHERIE DU LAC

Siège social : 54, rue d'Arlon – 6780 – MESSANCY

Secrétariat : 54, rue d'Arlon – B.6780 – MESSANCY

+32(0)460/96.15.39

IBAN : BE 42267032071754 - BIC : GE BA BE BB

N° entreprise : 419384052

www.lacdemessancy.be

E.Mail : pecheriedulacdemessancy@gmail.com